



Oxydur-PTB-E-Solution 1

Fiche de données de sécurité FDS



MSDS



Réf. : 5034080028

Version : 2.00

Version : **22/07/2015**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxydur-PTB-E-Solution 1

Date d'impression: 22.07.2015

Code du produit: 5034080028

Page 1 de 6

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Oxydur-PTB-E-Solution 1

Autres désignations commerciales

valable pour tous les formats d'emballage
valable pour toutes les variantes de couleur

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants

Utilisations déconseillées

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: STEULER-KCH GmbH
Siershahn
Rue: Berggarten 1
Lieu: D-56427 Siershahn
Boîte postale: 1163
D-56425 Siershahn
Téléphone: +49 2623 600 0
e-mail: info@steuler-kch.de
Interlocuteur: Labor COS/RUL
e-mail: msds@steuler-kch.de
Internet: www.steuler-kch.de
Service responsable: +49 2624 13 507
+49 2623 600 535

Téléfax: +49 2623 600 513

1.4. Numéro d'appel d'urgence: (001) 352 3233500 Emtel-Customer-No. 99496

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Indications pour mélange:
Préparations et substances polymères, pigmenté

Composants dangereux

N° CAS	Substance				Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH		
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]				
	Polyester-polyol polyéther				
				70 - < 75 %	
64742-52-5	L'huile minérale plastifiant (P+H)			10 - < 15 %	
	265-155-0				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Remarque P: La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 pour cent en poids de benzène (EINECS n° 200-753-7).

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxydur-PTB-E-Solution 1

Date d'impression: 22.07.2015

Code du produit: 5034080028

Page 2 de 6

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau en aspersion. Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. Mousse.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO_x). possible en traces: Acide cyanhydrique (acide cyanhydrique).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Information supplémentaire

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les réglementations de la Commission nationale de sécurité et de protection du travail relatives au maniement de produits polyuréthanes/époxy doivent être observées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxydur-PTB-E-Solution 1

Date d'impression: 22.07.2015

Code du produit: 5034080028

Page 3 de 6

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Les réglementations nationales doivent être également observées!

Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Systèmes polyuréthane, sans solvant, nocif, sensibilisants

Réservé aux utilisateurs professionnels. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition



Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués : Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: non applicable
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: > 300 °C

Point de sublimation: non applicable

Point d'éclair: 127 °C DIN ISO 2592

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non explosif.

Limite inférieure d'explosivité: non applicable

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'inflammation: 420 °C DIN 51794

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxydur-PTB-E-Solution 1

Date d'impression: 22.07.2015

Code du produit: 5034080028

Page 4 de 6

Température d'auto-inflammabilité

solide: Pas d'inflammation.
gaz: non applicable
Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.
Pression de vapeur: 3 hPa
(à 20 °C)
Pression de vapeur: 11 hPa
(à 50 °C)
Densité (à 20 °C): 1,01 g/cm³
Densité apparente: non applicable
Hydrosolubilité: insoluble
(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques
Coefficient de partage: non déterminé
Viscosité dynamique: 2000 - 4000 mPa·s Brookfield
(à 20 °C)
Durée d'écoulement: non déterminé
Densité de vapeur: non déterminé
Taux d'évaporation: non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide: 5 - 10 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune inflammation, aucune explosion, aucun auto-échauffement ou aucune décomposition visible.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : Isocyanates.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Le produit n'a pas été testé. Absence de données toxicologiques.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
	Polyester-polyol polyéther				
	par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg	Rat	
64742-52-5	L'huile minérale plastifiant (P+H)				
	par voie orale	DL50	> 2000 mg/kg	Rat	OECD 410.
	dermique	DL50	> 2000 mg/kg	Lapin	OCDE 402

Irritation et corrosivité

Le produit: non irritant.

Effets sensibilisants

Le produit: non sensibilisant.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxydur-PTB-E-Solution 1

Date d'impression: 22.07.2015

Code du produit: 5034080028

Page 5 de 6

Les composants de cette préparation ne satisfont pas aux critères de la classification CMR, catégorie 1 ou 2.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Absence de données toxicologiques.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
	Polyester-polyol polyéther					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 100 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 100 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	OCDE 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : ca. 10 %:

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64742-52-5	L'huile minérale plastifiant (P+H)	> 3,5

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles pour le mélange.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.2. Nom d'expédition des Nations

unies:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Oxydur-PTB-E-Solution 1

Date d'impression: 22.07.2015

Code du produit: 5034080028

Page 6 de 6

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

Transport aérien (ICAO)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non classé pour ce prestataire de transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): 73,193 % (739,249 g/l)

2004/42/CE (COV): 0,193 % (1,949 g/l)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU, CH)

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)